

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Ouverture d'une enquête publique unique relative à une demande de déclaration d'utilité publique et mise en compatibilité de documents d'urbanisme et une demande d'autorisation environnementale, pour la réalisation du projet de contournement nord-ouest de Vichy

Par arrêté préfectoral n°2372/2022 du 3 novembre 2022, une enquête publique unique concernant le projet de contournement nord-ouest (CNO) de Vichy est prescrite **du lundi 28 novembre 2022 à compter de 9H00 jusqu'au vendredi 6 janvier 2023 à 12H30**, sur le territoire des communes de Bellerive-sur-Allier, Charmeil, Creuzier-le-Neuf, Espinasse-Vozelle, Saint-Germain-des-Fossés, Saint-Rémy-en-Rollat et Vendat.

Elle portera sur :

- une demande de déclaration d'utilité publique du projet,
- une demande de mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes de Bellerive-sur-Allier, Charmeil, Espinasse-Vozelle, Saint-Rémy-en-Rollat et Vendat,
- une demande d'autorisation environnementale concernant les décisions administratives suivantes : autorisation au titre de la loi sur l'eau, dérogation aux interdictions relatives aux espèces et habitats protégés, absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de Charmeil.

Elle sera conduite par une commission composée des commissaires enquêteurs suivants : Madame Odile RIVENEZ, ingénieure en chef du génie rural des eaux et des forêts, retraitée de l'administration, en qualité de présidente, Monsieur Robert FRADIN, officier retraité de l'armée de l'air et Monsieur Jean-Luc POUYET, cadre du secteur privé en retraite, en tant que membres titulaires.

Le dossier d'enquête qui comprend notamment une étude d'impact, l'avis délibéré de la formation d'autorité environnementale du conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et le mémoire en réponse à celui-ci, ainsi que les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements, **sera consultable** :

- **sur support papier** en mairies de Bellerive-sur-Allier, Charmeil, Creuzier-le-Neuf, Espinasse-Vozelle, Saint-Germain-des-Fossés, Saint-Rémy-en-Rollat et Vendat, ainsi qu'à l'hôtel d'agglomération de Vichy Communauté, aux jours et horaires d'ouverture au public proposés au moment de l'enquête ;
- **sur un poste informatique mis à disposition** gratuitement en mairie de Charmeil (siège de l'enquête), aux jours et horaires d'ouverture au public proposés au moment de l'enquête ;
- **sous format numérique sur un site internet** à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/cno-vichy>

Un lien d'accès au dossier sera disponible sur le site internet de la préfecture de l'Allier : www.allier.gouv.fr, onglet « publications », rubrique « enquêtes et consultations publiques », sous-rubrique « consultations publiques en cours ».

Durant la période d'enquête, soit **du lundi 28 novembre 2022 à compter de 9H00 jusqu'au vendredi 6 janvier 2023 à 12H30**, le public intéressé pourra formuler ses observations et propositions sur les différentes demandes faisant l'objet de l'enquête publique :

- **sur le registre papier commun** composé de feuillets non mobiles préalablement ouvert, coté et paraphé par les membres de la commission d'enquête, déposé en mairies de Bellerive-sur-Allier, Charmeil, Creuzier-le-Neuf, Espinasse-Vozelle, Saint-Germain-des-Fossés, Saint-Rémy-en-Rollat et Vendat ainsi qu'à l'hôtel d'agglomération de Vichy Communauté, aux jours et horaires d'ouverture au public proposés au moment de l'enquête ;

- **par courrier postal** à l'attention de la présidente de la commission d'enquête en utilisant l'adresse de la mairie de Charmeil - siège de l'enquête (*Place Robert Chopard - 03110 Charmeil*) et en précisant l'objet (*Enquête publique relative au projet de contournement nord-ouest de Vichy*) ;

- **par voie électronique** en utilisant l'adresse suivante dédiée au projet : cno-vichy@mail.registre-numerique.fr

- **sur le registre dématérialisé** dédié, accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/cno-vichy>

Les observations formulées par voie électronique seront consultables sur le site du registre dématérialisé (<https://www.registre-numerique.fr/cno-vichy>) pendant la durée de l'enquête.

Par ailleurs, **les membres de la commission d'enquête** se tiendront à la disposition de toute personne désirant leur faire part directement, oralement ou par écrit, de ses observations et propositions, **lors de permanences**, aux lieux, dates et horaires suivants :

- le **lundi 28 novembre 2022, de 9H00 à 12H00**, en mairie de Vendat,
- le **vendredi 2 décembre 2022, de 14H00 à 17H00**, en mairie de Saint-Rémy-en Rollat,
- le **mercredi 7 décembre 2022, de 14H00 à 17H00**, en mairie de Charmeil,
- le **jeudi 15 décembre 2022, de 9H00 à 12H00**, en mairie d'Espinasse-Vozelle,
- le **mercredi 21 décembre 2022, de 9H00 à 12H00**, en mairie de Saint-Germain-des-Fossés,
- le **mardi 3 janvier 2023, de 14H30 à 17H30**, en mairie de Bellerive-sur-Allier,
- le **vendredi 6 janvier 2023, de 8H30 à 12H30**, en mairie de Charmeil.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites remises à un membre de la commission d'enquête lors d'une permanence seront consultables en mairie de Charmeil, siège de l'enquête.

Le projet consiste à réaliser le contournement nord-ouest de l'agglomération de Vichy par la route nationale n°209, comprenant la reprise de la route départementale n°67 (RD67) existante ainsi qu'un tracé neuf en continuité de cet axe entre le giratoire de la Goutte et l'autoroute n°719 (A719).

Pendant la durée de l'enquête publique, des informations sur le projet pourront être demandées auprès du maître d'ouvrage pour le compte du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes : la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (*Service mobilité, aménagement, paysages, pôle opérationnel Ouest*) sise 7 rue Léo Lagrange – 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1, par téléphone au numéro suivant : 04-73-43-16-61 ou par courriel en utilisant l'adresse suivante :

poo.map.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr

A l'issue de cette enquête publique unique, le projet de CNO pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique, emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes concernées et classement de la route dans la voirie nationale, ainsi que d'un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale unique.

Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique unique, en mairies de Bellerive-sur-Allier, Charmeil, Creuzier-le-Neuf, Espinasse-Vozelle, Saint-Germain-des-Fossés, Saint-Rémy-en-Rollat et Vendat, à l'hôtel d'agglomération de Vichy Communauté, ainsi qu'en sous-préfecture de Vichy et à la préfecture de l'Allier. Le rapport et les conclusions seront également publiés sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr, où ils seront à la disposition du public pour la même durée.